



SYTRAL

LA VILLE EN MOUVEMENT

www.sytral.fr

C 3 TROLLEYBUS C3

DÉSAMIANTAGE D'UNE PARTIE DES CHAUSSÉES DU COURS LAFAYETTE - LYON

INFORMATION À DÉSTINATION DES RIVERAINS

le 9 mars 2016

Dans le cadre du projet d'amélioration de la ligne C3, le SYTRAL aménage un double couloir réservé pour les trolleybus entre le pont Lafayette et Laurent Bonnevey.

Avant de réaliser les travaux d'aménagement des chaussées, il est nécessaire de retirer les enrobés qui contiennent de l'amiante sur le cours Lafayette à Lyon. Il s'agit d'un linéaire de 800 mètres compris entre les carrefours Saxe et Moncey-Récamié.

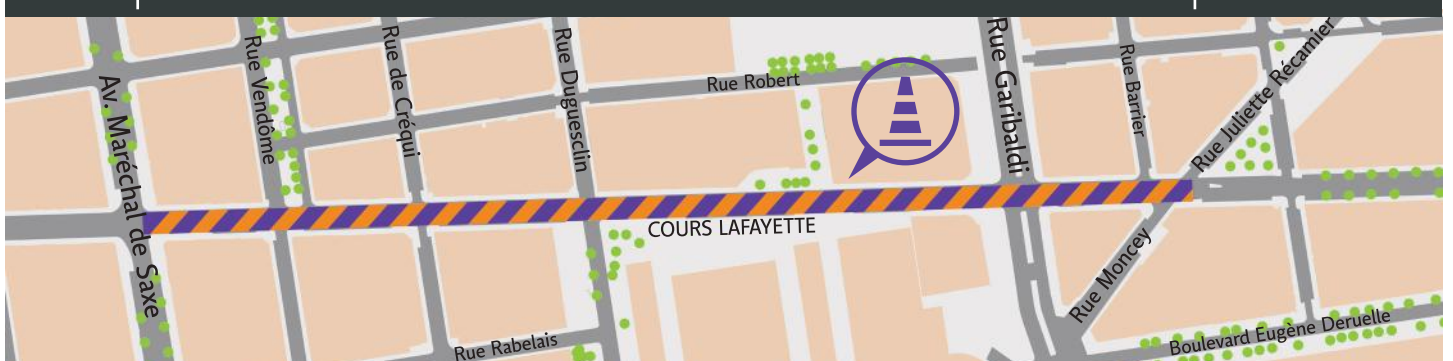
Ces interventions auront lieu durant 2 mois à partir du 29 mars 2016. Elles sont organisées en 4 phases de deux semaines (voir détail en pages intérieures). Elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire strict, qui garantit la sécurité des riverains et des ouvriers.

Durant les travaux, la circulation du cours Lafayette est interrompue. L'accessibilité des trottoirs et des habitations est toujours maintenue. L'accès aux garages privés est maintenu lorsque possible.

Des déviations ponctuelles de la circulation automobile sont organisées pour chaque phase de l'opération. Les lignes de bus sont aussi déviées (voir plan en page 4).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION





L'AMIANTE DANS L'ENROBÉ : UNE PRATIQUE COURANTE DANS LE PASSÉ

La campagne de diagnostics a révélé qu'une seule partie des chaussées contient de l'amiante. Un résultat qui n'a pas lieu d'étonner, puisque jusqu'à la fin des années 1990, l'amiante était couramment utilisée dans les travaux publics pour ses performances techniques.

Dans le domaine de la construction des routes, l'amiante était employée pour renforcer la tenue de la couche superficielle de la chaussée, réalisée en «enrobé». Ce procédé permettait d'allonger la durée de vie de la structure.

L'amiante a été interdite en 1997, en raison de son caractère cancérigène. Le matériau ne présente aucun risque pour la santé lorsqu'il est enfermé dans l'enrobé. Il pourrait être dangereux si des fibres s'échappaient à l'air libre. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures de précaution lorsque l'on intervient sur la chaussée.

Pour maîtriser les risques, le SYTRAL confie cette opération à la société CARDEM spécialiste reconnue des opérations de désamiantage.



UNE TECHNIQUE DE DÉSAMANTAGE SÛRE ET AGRÉÉE

L'entreprise CARDEM, filiale de VINCI, met en œuvre un protocole de désamiantage efficace et sûr, validé par l'inspection du travail et par la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie), comme l'exige la législation en vigueur.

La technique consiste à retirer mécaniquement la partie amiantée de la chaussée à l'aide d'une raboteuse qui évolue par tronçons de 200 mètres et rabote une bande de 1 mètre de large par passage. Au cours de l'opération une brumisation est réalisée pour empêcher les dégagements de poussières. Toutes les particules sont captées par l'eau, tombent à terre puis sont évacuées.

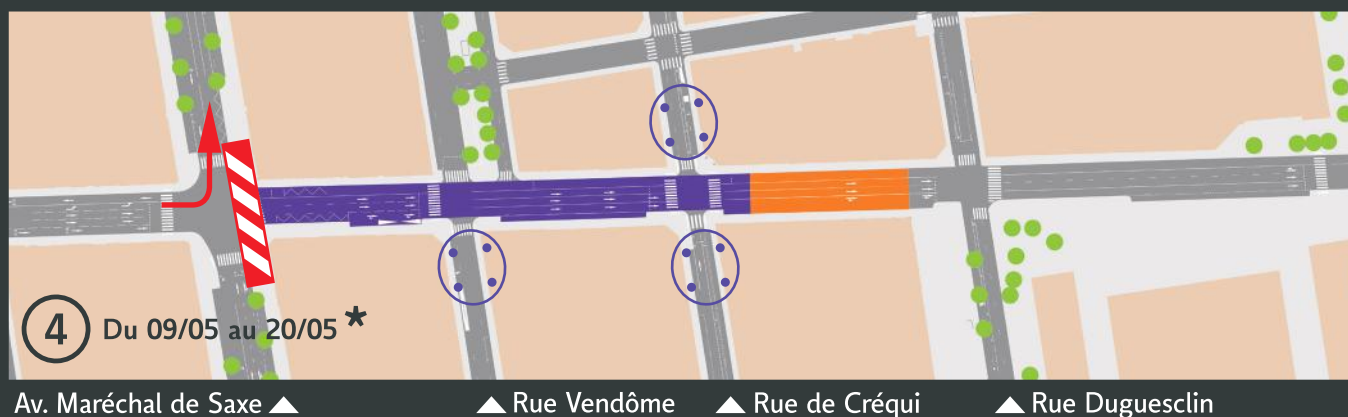
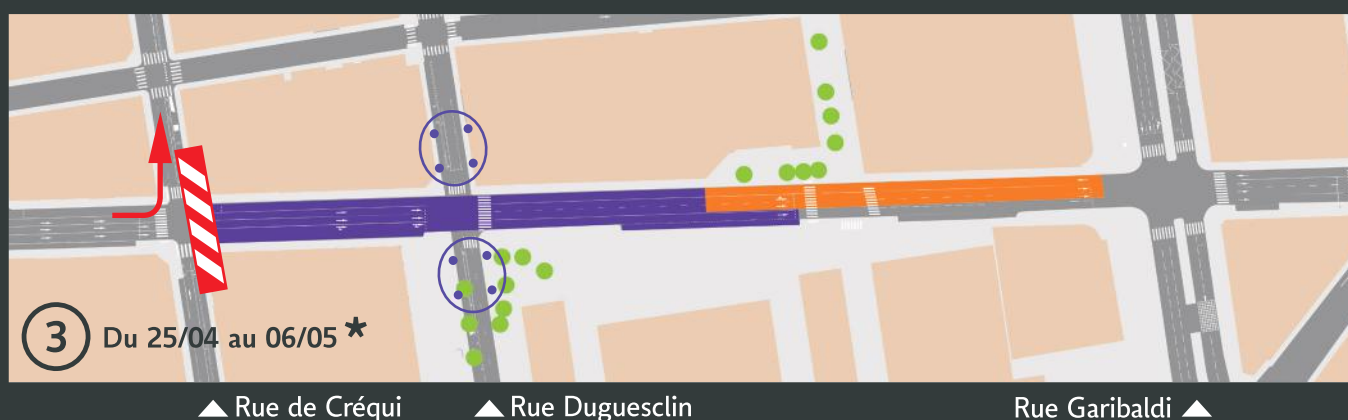
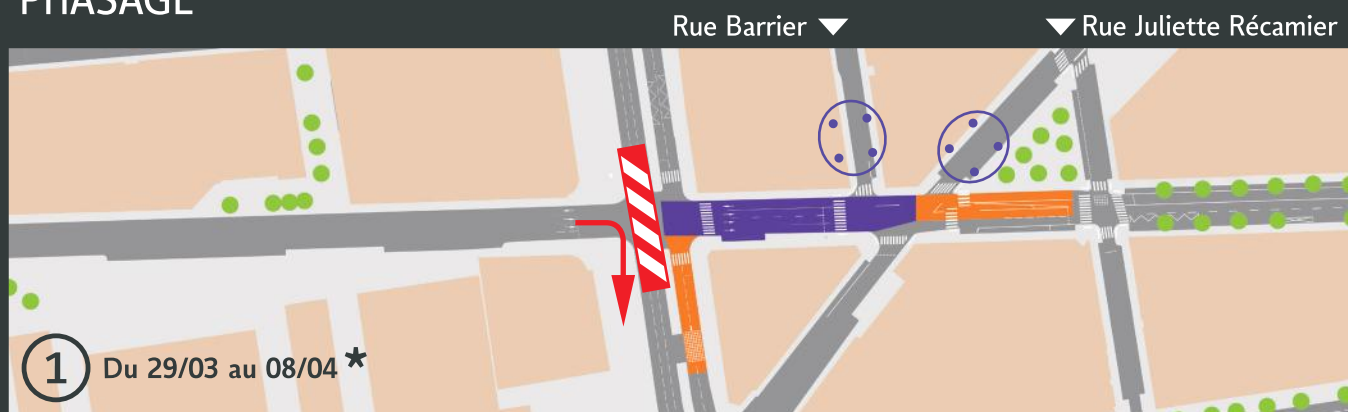
Par précaution, le personnel intervenant est équipé de combinaisons jetables imperméables et de masques. L'emprise du chantier est délimitée de barrières recouvertes d'un film polyane afin d'isoler la zone de travaux. Les déchets sont évacués vers un site de traitement. Les eaux de lavage des engins sont récupérées avant d'être retraitées.

Par retour d'expériences des précédents chantiers : les analyses d'air démontrent qu'il n'y a aucune fibre d'amiante dans l'air, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone traitée. Les riverains et les personnels ne sont pas exposés.



Crédits photos : Sylvie CURTY

PLANNING DES TRAVAUX : PHASAGE



Zone d'intervention

Zone de logistique

Route barrée (sauf riverains)

Zone d'interdiction de stationner pour retournement des véhicules riverains

* Dates prévisionnelles susceptibles d'évoluer en fonction des aléas du chantier et de la météo

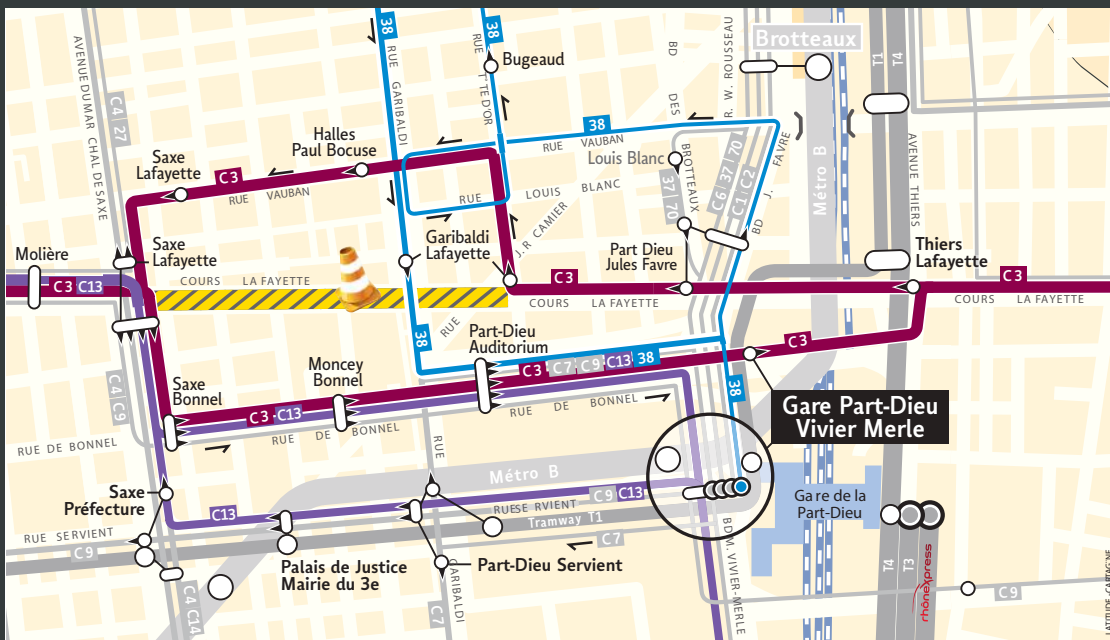


PLAN DE DÉVIATIONS DES LIGNES C3, C13 ET 38.

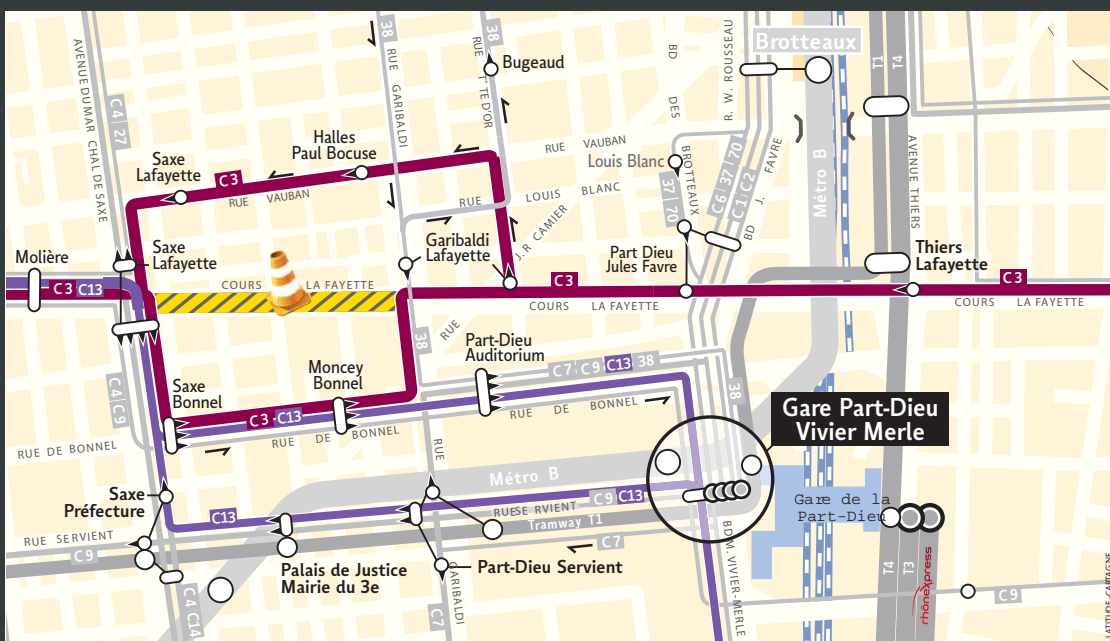
Plus de renseignements sur tcl.fr, m.tcl.fr et sur l'application TCL.

Si vous êtes un client régulier des lignes du secteur, nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter C3 (tcl.fr, rubrique mon tcl) qui vous informera des ajustements du réseau (déviations, horaires) causés par le chantier C3. Un accompagnement humain est prévu lors des premiers jours de déviation.

Des déviations de la circulation automobile et des panneaux de signalisation routière seront mis en place ponctuellement, pour chaque phase des travaux.



du 29/03 au 22/04



du 23/04 au 31/05



CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'organisation du chantier, et ses incidences notamment pour les accès et les livraisons, merci de contacter :

Jérémie de Rorthais - Tél. : 04 26 68 57 22 - mail : derorthais@sytral.fr

www.sytral.fr -  LigneC3 -  MOBILES : magazine.sytral.fr -  [ligne_C3](https://twitter.com/ligne_C3)